



Appel à projets 'soutien à l'innovation' 1999  
Programme terminé en juin 2002

**Méthode de capture et de stockage du pêche-cavale (*Selar crumenophtalmus*)  
en vue de son utilisation comme appât vivant**

Chef de file : CRPMEM de la Réunion (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins)  
28 rue du Maréchal Galliéni - 97420 Le Port  
Tél : 0 262 42 23 75 ; Fax : 0 262 42 24 05 ; [crpm.reunion@wanadoo.fr](mailto:crpm.reunion@wanadoo.fr)  
Contact : Emmanuel Tessier

Partenaires : ARDA (Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture)  
Université de la Réunion (laboratoire d'écologie marine)

#### ■ Contexte et objectif du programme

La pêche de poissons pélagiques à la Réunion est en pleine expansion. Cette activité utilise pour partie de l'appât vivant pour capturer des thons et des dorades coryphènes. Cependant cet appât vivant, principalement une espèce, le pêche-cavale (*Selar crumenophtalmus*), n'est présent autour de l'île qu'à certaines périodes de l'année. La ressource en appât existe et est exploitée de façon équilibrée. Les conditions de la pêcherie indiquent qu'il est intéressant aujourd'hui d'avoir un approvisionnement régulier en appât vivant, aussi bien pour la petite pêche que pour les palangriers.

Le but de ce programme est de réguler l'approvisionnement en pêche-cavale par le développement de techniques économiquement viables de stabulation en cage flottante à partir d'individus prélevés dans le milieu naturel.

#### ■ Résultats

Compte tenu du faible recrutement de pêche-cavale au cours de la période du programme, les essais de capture et d'élevage n'ont pu être réalisés comme définis initialement.

Toutefois, à partir d'individus capturés, quelques essais ont pu être conduits. Les différents aspects du programme ont pu être abordés au cours de ces essais, à savoir la capture dans le milieu naturel, le transfert des poissons en milieu d'élevage, leur adaptation au milieu confiné et à une alimentation artificielle, et enfin quelques essais de croissance.

Les résultats obtenus, préliminaires, ne sont pas extrapolables mais fournissent des éléments de base pour le développement d'essais à plus grande échelle. Ces essais préliminaires montrent que le pêche-cavale présente des caractéristiques zootechniques compatibles avec le développement d'un élevage.

L'ensemble des paramètres déterminés dans le cadre du programme (taux de survie après transfert, sevrage, croissance) devra toutefois être validé dans des conditions d'élevage plus intensives avant d'envisager le développement d'une activité économique basée sur cette espèce. Cette validation devait constituer la deuxième phase du programme. Elle n'a pas pu être réalisée en raison d'un recrutement en pêche cavale quasiment inexistant en 2000 et 2001, qui a montré les limites d'une filière de production basée sur des prélèvements en milieu naturel.

Cependant l'adaptation de l'espèce à des conditions de stockage intensif a été testée à petite échelle lors de campagnes de pêches expérimentales réalisées par l'IFREMER. Si aucune information n'a été recueillie sur les facteurs de condition des lots, leur faible mortalité montre que cette espèce s'adapte facilement aux conditions intensives de stockage.

### ■ Transfert au secteur privé

La troisième phase du programme concernait le transfert du mode de production d'appât vivant vers le secteur privé, et ce faisant, posait le problème des conditions de partenariat entre la pêche et l'aquaculture.

Les relations pêche / aquaculture dans un espace limité sont souvent conflictuelles. Elles reposent sur des antagonismes tant au niveau de l'occupation de l'espace qu'au niveau du marché. Dans ce programme, la complémentarité des activités (capture des poissons par les pêcheurs stabulation et nourrissage par les aquaculteurs) sans compétition sur le marché, semble être un élément positif pour une collaboration. Elle permet une appropriation progressive des techniques aquacoles par les pêcheurs garantissant la viabilité technique de l'opération. Cette durée d'appropriation s'est avérée plus longue que prévue, c'est pourquoi la phase de transfert au secteur privé n'a pu être réalisée dans le cadre du programme.

### ■ Perspectives

Les expérimentations réalisées ont permis de lever les incertitudes sur la faisabilité technique de la démarche. Ainsi, un projet opérationnel de stockage d'appât vivant doit être mis en œuvre par les professionnels de la pêche durant le deuxième semestre de 2003. Cette concrétisation ouvre des perspectives régionales aux pêcheurs réunionnais en leur permettant d'être une base de fourniture d'appât vivant par exemple dans le cadre d'un projet régional de marquage de thons destiné à mieux connaître la structure des stocks exploités.